



Consieur mon Frere,

Je suis que par mes devoirs vous avez eue plus
 peu comprends les us de la poursuite de l'affaire de
 M. vostre fils et est de voir mais persuader que
 l'intérêt la paigne par dessus vos motifs & vos
 devoirs. Et qui mond'plust principalement est que
 ce que nous avons fait par devoir nous tournes a nospiis
 Je croi nantmoins que les mieux sensz jugeront plus sui
 vement, & nous tiendront avec contentement. Il est
 expedient qu'on sache ce nous en sommes afin que nous
 apprenions de cecha nostre loiz en Dieu et en nous
 mesmes sans faire tant d'estat de la faussee d'autres, qui ne
 se sont de nous que pour son utilite. Ce sont choses differentes
 estre bon serviteur et estre regardé de mesme. Un bruit a couru
 que le Roid de la Gr. Bretagne avoit intention de demorer
 quelq' temps a Mures. C'est ce que je ne puis croire. Car cela seroit
 interpreté une infraction du Traicté avec Comwell et donneroit
 occasion de former des resolutions au desavantage de S. A.
 nostre maistrs veu que la Garnison de Mures est entretenue
 de pens de Mures les Estats. Je ne veux promettre que le Roy
 ni ceux de son Conseil n'entreprendront jamais chose qui puisse
 tendre au prejudice de Son Altesse. puis que Madams la Princesse
 de Royal va a Aix il peut sejourner la de attendre quelq'
 changement de affaires d'Angleters. Car pour l'Escosse je ne
 voy nul apparence que je puisse estre remis par leur force la

Aug. 37.

5
ak
-
20
-
04
08
25
D.
v
r
na
v
ar
t
i
2
2
hi
m
a
12
-
w
ik
n
-
f



Domino ds Juylichom



X